

INTITULE DU PROJET	CREATION D'UNE BOUTIQUE CREMERIE, EPICERIE FINE ET BIO A TREIGNAC			
Date d'accusé de dépôt	17/01/2019	VERSION GRILLE ANALYSE	<input type="checkbox"/> V1 <input checked="" type="checkbox"/> V2	Service instructeur
Porteur de projet	SARL ERALIA			
Coordonnées	Grandsaigne 19300 GRANDSAIGNE			
Fiche action concernée	2.1 : Favoriser l'émergence de nouvelles activités filières et forme d'organisation			
Présentation de la structure porteuse / contexte	La société ERALIA géré par David FARGE, implantée sur la commune de Grandsaigne, développe différentes activités : de l'hébergement insolite « Les cabanes au bord du monde », des savons au lait d'ânesse.			
Descriptif du projet	<p>Aujourd'hui, l'entreprise se lance dans une nouvelle activité : l'ouverture d'une boutique, sise 2 place de la Mairie à Treignac. Cet espace commercial a été racheté par la société DFLG (qui détient 100% des parts d'Eralia) et fait l'objet d'importants travaux (murs huisserie...)</p> <p>Au sein de cet établissement, seront proposés une gamme de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crèmerie traditionnelle, non présente sur la ville avec des fromages régionaux et des laitages bio - Epicerie fine : assortiment local et régional à dominante bio - Fruit et légume de saisons - Cave à vin bio : bières locales, vin bio + offre régionale plus conventionnelle - Produits locaux - Traiteur salé et sucré snacking grâce au laboratoire adossé au magasin ; à base de préparations fromagères et charcutières + offre quotidienne de snacking à emporter (sandwich + ardoises). <p>Cet espace servira aussi de lieu d'expédition des savons commercialisés par la boutique en ligne de la savonnerie.</p> <p>L'idée est de promouvoir le savoir-faire local et artisanal, de mettre en avant les acteurs économiques du département dans un lieu d'échanges (animations avec les producteurs et transformateurs) et dans un esprit de convivialité.</p> <p>L'ouverture est prévue en avril/mai 2019 et devrait donner lieu à la création de 1.5 ETP (a minima 1ETP). Il s'agit donc de se doter du matériel nécessaire au développement de cette activité.</p>			
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs stratégiques : développer une nouvelle activité en centre bourg, conforter l'activité de la savonnerie, promouvoir les produits locaux - Population cible : particuliers (habitants et touristes) - Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : évolution du chiffre d'affaire, emplois créés 			

	DEPENSES	Dépenses HT	RECETTES	Recettes totales	Taux
Eléments financiers	Aménagement magasin froid	41 666,00	Région	17 863,20	30,00%
	Aménagement magasin hors froid (mobilier)	5 250,00	Autofinancement	11 908,80	20,00%
	Déco vitrine, enseigne signalétique	2 382,00			
	Communication ouverture	830,00			
	Petit matériel	1 250,00			
	Mobilier froid libre service	2 500,00	Leader	29 772,00	50,00%
	Mise aux normes électriques / plomberie	3 333,00			
	Groupe de pesage	2 333,00			
	TOTAL	59 544,00 €	TOTAL	59 544,00 €	100,00%
Calendrier	2019				

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Emergence et création de nouvelles activités INNOVATION /ECONOMIE	Nouvelle(s) activité(s) confirmée(s) par un comité d'expert Nouvelle(s) offre(s) confirmée(s) par un expert	0/4 3/3 =3 /4
Centre bourg STRUCTURANT	Projet développé au cœur d'un bourg/centre-ville	2/2 = 2/2
Impact sur le tissu économique ECONOMIQUE	L'activité n'est pas un équipement de proximité L'activité est un équipement de proximité et une activité du bâtiment (maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment), une activité de service aux particuliers (taxi, fleuriste, coiffure, soins de beauté, réparation automobile et de matériel agricole), une activité alimentaire (Épicerie, supérette, boulangerie, boucherie, charcuterie, restaurant)	/ 0 3/3 = 3/3
Valorisation des ressources locales ECONOMIQUE	Projet valorisant des ressources locales (soit économie circulaire, soit ressource naturelle, soit production locale) Utilisation de locaux existants	1/2 1/1 = 2/3
Projet sélectionnable 10/12 > 6/12		